



Marigny Initiatives



JUILLET 2014
Numéro 200



Vous informer, vous conseiller est la vocation principale de Marigny tourisme.



Louise BUCHE, hôtesse d'accueil pour la saison touristique
répondra à toutes vos attentes
du lundi au samedi de 10 h à 12h30 et de 14 h à 18h30
Place Westport



Impression à
froid sur
papier
recyclé.

Tel: [02.33.55.18.13](tel:02.33.55.18.13) E.Mail contact@si-marigny.fr



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les services dans la commune

Permanence de Mr Gilles QUI NQUENEL,
Conseiller Général : le lundi de 18 h à 19 h.

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h.

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et
le samedi de 9h à 12h30.

Levée du courrier à 15h30 du lundi au vendredi et à
12h00 le samedi.

Relais assistantes maternelles

"les Lucioles" 02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-
pôle enfance Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri
sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2014
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi
de 9h à 12h et 14h à 18h.

S.S.I.A.D service réservé aux personnes
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944 02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

3 rue des Alleux

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes 06.37.03.18.98

rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

SAINT-LO AGGLO

Accueil de Marigny

L'accueil de Marigny se situe au

1 rue Auguste Eudeline :

Permanence : le mercredi de 9h00 à 12h30

Tél : 02.33.55.09.60

Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.saint-lo-agglo.fr>

Les permanences

Mission Locale : **le lundi et mercredi après-midi** sur rdv

Familles Rurales : **le mardi de 17h30 à 18h30.**

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} **mercredis du mois de 10h45 à 12h15.**

CLLAJ : 2^{ème} **lundi du mois de 14 h à 17h.**

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de

9h 30 à 11h30, prendre RDV avec Mme MOINARD

tél : 02.33.77.28.98.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 8 juillet 2014.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée le 4 juin 2013 entre la commune de Marigny et l'Agence Manche Energies (AME) afin de réaliser un programme global d'actions sur trois années.

Monsieur Pierre LECARDONNEL, thermicien à l'Agence Manche Energies (AME) présente le bilan de la première année de conseil en énergie partagée.

TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE AU PRESIDENT DE SAINT-LO AGGLO.

En l'application de l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, en fonction des compétences détenues par la communauté d'agglomération, la loi organise le transfert automatique des pouvoirs de police des maires au président.

Les maires doivent se prononcer sur ces transferts dans les six mois qui suivent la date de l'élection du président ; à l'issue de ce délai et à défaut de s'y être opposé, le transfert sera automatique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police vers SAINT-LO AGGLO et dit qu'ils restent de compétence communale.

L'an deux mille quatorze, le huit juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

LEMAZURIER Fabrice,
FAUVEL Véronique,
LEGRAVEREND Jean-Claude,
BESSION Huguette,
MONTAGNE Noël,
TURGIS Pierre,
HOMMET Bernadette,
GENET Philippe,
LECOURTOIS Nicole,
LESAGE Florence,
HELAINÉ Stéphane,
DOLOUE Cédric,
BISSON Valérie,
HEUGUET Cédric,
TAPSOBA Désiré,
LEGENDRE Martine,
BISSON Caroline,
HEUVET David.

Absent excusé :

BRIGNOT Elise.

Pouvoir : BRIGNOT Elise donne pouvoir à BESSION Huguette.

Secrétaire de séance :

BESSION Huguette.

PROJET DE MANCHE HABITAT RUE DES ORMES.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet de réalisation de 6 logements HLM rue des Ormes.



Groupe de logements
ouest—façades nord.

TRANSFERT DE COMPETENCES NON GERES AU SEIN D'UN BUDGET ANNEXE : gestion des annuités d'emprunt dans l'attente des résultats de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) -

La création de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO au 1er janvier 2014, a donné lieu à certains transferts de compétences entre les communes et la communauté.

S'agissant de la compétence sport :

- ✦ Les charges nettes des services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont totalement financées par les usagers.
- ✦ Les autres compétences sont gérées au sein du budget principal de la communauté, la charge nette correspondante sera déduite de l'attribution de compensation de chaque commune concernée. (sur la base de l'exercice 2013).

La réalisation de certains équipements sportifs de la commune a été financée par emprunt et donne lieu à des charges d'intérêts. Ces charges sont intégrées au sein de la charge nette théoriquement transférée de la communauté de communes.

Si ces charges d'intérêts tendent à diminuer au cours des années de remboursement, la charge qui serait prise en compte à ce titre en déduction de l'attribution de compensation reste figée.

Au terme de l'emprunt, la commune verrait donc son attribution de compensation toujours amputée d'un montant lié à une charge d'emprunt que la communauté ne supporterait plus.

Aussi, et dans l'attente des travaux de la CLECT, il est proposé :

- de ne pas intégrer les emprunts dans les transferts de compétences non gérées au sein d'un budget annexe (c'est-à-dire hors SPIC), notamment ceux liés à la compétence sport.
- que la commune continue d'assurer, en conséquence, la totalité des annuités de remboursement correspondant à ces emprunts.

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 2 abstentions d'approuver la non prise en compte des emprunts dans les transferts de compétences non gérées au sein d'un budget annexe (c'est-à-dire hors SPIC), et de continuer à assurer le remboursement des annuités desdits emprunts.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DES TAP.

Monsieur le maire rappelle que les temps d'activités périscolaires (TAP) seront organisés par l'ACLAM (association culture et loisirs de la communauté de communes de Marigny) dès septembre 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité en faveur de la convention proposée et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante ; des crédits suffisants sont inscrits au budget municipal.

APPROBATION DU DEVIS RELATIF A L'ETUDE D'UN FUTUR LOTISSEMENT.

Monsieur le maire présente le devis de la société ADH50 qui propose une étude de faisabilité réglementaire, technique et financière avant la réalisation d'un futur lotissement.

Par 1 abstention et 18 voix pour, le conseil approuve le devis d'un montant de 5 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES.

✦ Instruction des demandes d'urbanisme en 2015 :

Dans le cadre de la loi ALUR, il est prévu au 1er juillet 2015 la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme des communes dotées d'un PLU.

La commune de Marigny est donc concernée par cette réglementation. Une réflexion est donc menée avec SAINT-LO AGGLO sur une mutualisation d'un service instructeur.

✦ Départ Rachid LASRI et Laurence HERNAS :

Un pot est organisé le lundi 25/08 à 19h à la **salle des fêtes de Marigny en l'honneur de M Rachid LASRI**, Trésorier de Marigny et de **Mme Laurence HERNAS**, agent communal, qui quittent la commune au 1er septembre 2014.

✦ Journée de la randonnée :

La journée de la randonnée se déroulera cette année à l'étang de Marigny le 5 octobre 2014.

A cette occasion une inauguration des aménagements est prévu.

AVIS AUX ENFANTS

La route n'est pas une aire
de jeux.

Faire du skate sur la route est
très imprudent.



HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée :

- ✦ Tous les après-midis jusqu'au 17 août.
- ✦ Les mardis 9 et 16 septembre le matin
- ✦ Les mercredis 10 et 17 septembre l'après-midi.
- ✦ Les jeudis 11 et 18 septembre l'après-midi.

A COMPTER DU 2 SEPTEMBRE 2014 : NOUVELLE

Les T.A.P (les temps d'activités périscolaires) sont facultatifs et gratuits.

La journée d'un enfant accueilli en maternelle.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- ◆ 8h45* à 11h45 : classe
- ◆ 11h45 à 13h30 : pause méridienne
- ◆ 13h15 à 14h15 : TAP : sieste pour les plus petits et activités au pôle enfance pour les autres enfants
- ◆ 14h15* à 16h30 : classe

Mercredi matin 9h00 à 12h00 : classe



*Accueil 10 minutes avant l'heure.

La journée d'un enfant accueilli en cycle 2 (CP-CE1)

- ◆ 8h45* à 11h45 : classe
- ◆ 11h45 à 13h30 : pause méridienne

Lundi et jeudi	Mardi et vendredi
13h30* à 16h30 : classe	13h30* à 15h : classe
	15h à 16h30 : T.A.P.

Mercredi matin 9h00 à 12h00 : classe

La journée d'un enfant accueilli en cycle 3 (CE2-CM1-CM2)

- ◆ 8h45* à 11h45 : classe
- ◆ 11h45 à 13h30 : pause méridienne

Lundi et jeudi	Mardi et vendredi
13h30* à 15h : classe	13h30* à 16h30 : classe
15h à 16h30 : T.A.P.	

Mercredi matin 9h00 à 12h00 : classe



ORGANISATION A L'ECOLE JULIEN BODIN.

FONCTIONNEMENT DU MERCREDI MATIN.

Tous les élèves de l'école Julien Bodin auront cours :

le mercredi matin de 9h à 12h.

Une garderie sera assurée le mercredi matin par l'A.C.L.A.M de 7h30 à 9h00 et de 12h00 à 13h00 après la fin des cours.

Il n'y aura pas de restauration le midi sauf pour les enfants qui seront inscrits au centre de loisirs pour l'après-midi.



Inscriptions au restaurant scolaire.

Pour que votre enfant mange au restaurant scolaire dès la rentrée, pensez à apporter votre fiche d'inscription en mairie avant le 18 août.

Nouveau : vous pouvez opter pour le prélèvement automatique de votre facture de cantine. Un contrat est à retirer en mairie.

ARRET MINUTE ECOLE JULIEN BODIN.

Quelques règles de bonne conduite pour une meilleure utilisation de l'arrêt minute :

Le stationnement est interdit :

- le matin de 8h15 à 8h45
- le soir de 16h à 16h30.
- le mercredi de 8h30 à 9h00 et de 11h30 à 12h.



L'arrêt minute est réservé aux parents des élèves du primaire.

Pour les parents des élèves de maternelle ou autres (intervenants à l'école, entreprises, parents se rendant au pôle enfance...) merci d'utiliser les parkings à proximité.

MARIGNY JE T'AIME.

"Les mardis des randos-estivales de MJT »

C'est un RDV à 19h45 devant la mairie de Marigny (covoiturage) ou 20h00 mairie du lieu de randonnée.

Sauf si animation en plus Départ 19h00."

Contact : Yves : 02.33.56.26.45, Françoise : 02.33.55.16.34.

Didier 06.37.03.18.98

Participation de 1€, Ouvert à tous



LES RANDOS D'AOUT

- ✦ Mardi 5 randonnée au Lorey « pierres, eau et cidre en or » 10km visite de la Bézirie sur le circuit, accueil des propriétaires M ; et Mme Hédouin.
- ✦ Mardi 12 randonnée à Marigny « ceinture du bourg à la Vallée » 8km.
- ✦ Mardi 19 randonnée à Quibou « Par t'chi bout » 7km, départ 20h00 Chambre d'Hôtes chez Micheline à St Léger route de St Lô-Coutances. Pot au retour à la Chambre d'hôtes.
- ✦ Mardi 26 randonnée à Marigny « promenade Arbres à bois » 6km
Départ 19h00 mairie et retour 21h00 pour un repas (8€) au local de MJT.

Réservation : 06.37.03.18.98

CLUB DE L'AMITIE.

L'association organise

UN CONCOURS DE BELOTE

Le samedi 6 septembre à 14h

À la salle des fêtes



Buvette et vente de gâteaux.

Lots : un porc débité et
d'autres lots de viande.

Inscriptions sur place

à **13h30 ou par téléphone**

au 06.70.97.61.07

ou 06.42.84.30.10

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)



Après les Jeux olympiques d'hiver en Russie,
la Coupe du monde de football au Brésil,
les **Jeux équestres mondiaux en Normandie...**

le 33ème Duo Normand à Marigny !

Le dimanche 28 septembre

« 54 Km 300 contre vents et marais »

Les inscriptions sont ouvertes

Pour tout renseignement : 02.33.05.11.26

www.duonormand.com



PODIUM 2013

Journée de la randonnée

5 octobre
Marigny (Etang)



**4 circuits terrestres,
3 façons de randonner :**
Marche, VTT, Trail (course dans les chemins)
10 km, 21 km, 30 km, 42 km

**"Inauguration
des aménagements
de Marigny
le 5 octobre à 11h30
Apéro champêtre sur site
Ouvert à tous"**



Randonnées pédestres

- 10 km: départ 9h, retour 11h30
Allure 4 km/h
- 21 km: départ 8h, retour vers 12h30
Allure 5 km/h (soutenue)
- 30 km: départ 8h30, retour vers 16h
Allure 4,5 km/h. Prévoir son repas
- 42 km: départ 7h30, retour vers 17h30
Allure 5 km/h. Prévoir son repas

Randonnées VTT (sur inscriptions)

- 10 km: départ 10h30
- 21 km: départ 10h
- 30 km: départ 9h30
- 42 km: départ 9h

Randonnées Trail (sur inscriptions)

- 10 km: départ 10h
- 21 km: départ 9h30
- 30 km: départ 9h
- 42 km: départ 8h

A l'issue de chaque randonnée, les participants sont invités à un goûter servi à proximité de l'étang.